



ASSEMBLEE COMMUNALE EXTRAORDINAIRE **DU 18 FEVRIER 2025**

Lieu : Salle communale de Bonfol
Début / Fin : 20h00 / 22h30
Scrutateurs : Mme CHH et M. SF
Ayants droit : 65 ayants droit sont présents

Le Président souhaite à tous et à toutes, la bienvenue à cette Assemblée communale extraordinaire qui a été régulièrement convoquée par le Journal Officiel N° 5 du 6 février 2025, ainsi que par le bulletin d'information N° 6 de la Commune de Basse-Vendline.

Il accueille **MM. Christophe Riat**, Délégué aux affaires communales et **Roland Girard**, collaborateur scientifique à l'Office de l'environnement (ENV).

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la dernière Assemblée communale.
2. Information à la population sur les prix de l'eau potable et de l'eau usée, ainsi que sur les taxes de raccordement.

Personne ne souhaite de changement de l'ordre du jour.

1. Procès-verbal de la dernière Assemblée communale

Le Président informe que le Conseil n'a reçu aucune demande de modification du procès-verbal et il demande si quelqu'un souhaite un changement.

Personne n'ayant de remarque, le Président passe au vote.

Le procès-verbal de la dernière Assemblée est accepté à la majorité.

2. Information à la population sur les prix de l'eau potable et de l'eau usée, ainsi que sur les taxes de raccordement

Le Maire salue les citoyens et citoyennes, les représentants du Canton et la presse, qui participent à cette Assemblée communale demandée par une pétition. Les différents points ci-après sont projetés dans une présentation PowerPoint soit :

Pétition

Le Maire donne lecture de la pétition reçue qui a été signée par une centaine de citoyens et suite à laquelle la présente Assemblée extraordinaire a été organisée.



Articles 9 et 13 du Règlement d'organisation

Le Maire informe que la pétition reçue ne répond pas à l'article 9 du Règlement d'organisation, car cet article traite de l'initiative. On ne se trouve donc pas dans ce cas de figure-là, car une pétition a été remise et non une initiative.

S'agissant de l'article 13 « époque des Assemblées », le Conseil communal estime que c'est à cet article qu'il est fait référence, même si juridiquement, cela n'est pas tout à fait la même chose, car une pétition a été déposée, alors qu'une demande écrite d'Assemblée extraordinaire aurait dû être faite. Tenant compte du fait qu'il est mentionné dans la pétition « demande de convocation d'une Assemblée » le Conseil communal a cependant décidé de l'organiser.

Toutefois, il relève qu'à partir de maintenant, il faudra être clair sur ce qui est traité ou non, car cela devient une habitude à Bonfol de faire des pétitions. Elles commencent à arriver régulièrement et cela prend beaucoup de temps et d'énergie. Il demande aux citoyens de participer aux différentes Assemblées qui ont lieu, plutôt que de simplement signer une pétition.

Assemblées communales 2024

Il rappelle les quatre Assemblées qui ont eu lieu en 2024 avec les points traités et le nombre de participants. Il attire l'attention sur ce dernier élément en relevant que le Conseil communal et le bureau de l'Assemblée faisaient partie des personnes présentes et il rappelle qu'il est important de participer aux débats, car c'est à l'Assemblée que se prennent les décisions. Le Conseil communal lui, ne prend aucune décision.

Il informe qu'en mars 2024, le budget a été voté, ce qui a créé passablement de débats, et il avait alors indiqué à l'Assemblée qu'en cas de désaccord, le budget, elle pouvait le refuser. Le 10.12.2024, le budget 2025 a à son tour été voté avec des taxes encore plus élevées que celles de 2024, ceci sans discussion. A cette Assemblée les deux règlements RETE et RAEP ont été acceptés, ceci également sans aucune discussion.

Il regrette de constater qu'au fil des Assemblées, la participation des citoyens s'érode. Dans les convocations qui sont envoyées à la population, il est indiqué que les documents qui seront présentés sont consultables au secrétariat et sur internet. On ne peut pas reprocher aux Autorités communales de ne pas être transparentes. Il invite à nouveau les citoyens à participer aux débats en venant aux Assemblées.

Mesures entreprises par le Conseil suite à l'assemblée du budget 2024

Le Maire informe qu'en 2017, le Canton avait demandé aux Communes de mettre en application les mesures décidées par la Confédération. Avec la nouvelle Commune, les choses se sont accélérées. Des séances ont eu lieu avec le bureau d'ingénieurs ATB pour les calculs techniques et un inventaire a été établi de la valeur du réseau, de la valeur des compteurs et des interventions à prévoir sur 80 ans. Ces éléments ont été présentés de manière précise le 10 décembre 2024.

Plusieurs variantes de taxes ont été discutées, soit sur le diamètre du compteur ou sur des tranches de consommation, et la majorité des Communes a opté pour des barèmes basés sur les m³ consommés.

Une discussion a eu lieu le 11 septembre 2024 avec les personnes qui étaient intervenues à l'Assemblée du 19 mars 2024 et qui participent régulièrement aux Assemblées. Une présentation leur a été faite et la partie technique des règlements a été présentée. Une dizaine de personnes ont participé à cette table ronde. Elles ont pu s'exprimer, ont compris la proposition du Conseil communal et elles l'ont soutenu et suivi dans la démarche.

Les règlements RETE (épuration) et RAEP (eau potable) ont ensuite été soumis à l'ENV avec qui il y avait eu auparavant une importante séance, ainsi qu'au Délégué aux affaires communales, puis à l'Assemblée du 10 décembre 2024 qui les a approuvés.

Lors de la dernière facturation, une erreur s'est malheureusement produite. Il adresse au nom du secrétariat communal et du Conseil communal toutes leurs excuses pour cette erreur.



Tarifs de l'eau 2023-2024 / Tarifs de l'eau épurée

Il rappelle que tous les tableaux des différentes taxes ont été distribués plusieurs fois à la population. Il commente le tableau 2023-2024 et indique que Bonfol était une des premières communes à introduire ces nouvelles taxes. Ensuite, le standard proposé par l'ENV a été repris et les tarifs seront un peu différents. Il confirme que comme indiqué dans la pétition, un petit consommateur paiera plus cher l'eau qu'un grand consommateur, mais par contre, un grand consommateur paiera plus de taxes qu'un petit consommateur. Il indique qu'en 2025, cela sera encore un peu différent et relève que les grands consommateurs pour l'épuration sont peu nombreux, les agriculteurs n'étant pas soumis à l'épuration, car ils traitent les eaux. En général, tous les consommateurs sont classés dans les 2-3 premières tranches. Il accorde que les taxes sur l'épuration sont beaucoup plus élevées, mais relève qu'elles existaient déjà. Par contre, la location de CHF 25.00 pour les compteurs est supprimée.

En 2023 ou 2024, le SEV a fait le même exercice et il a augmenté le prix de l'eau de 30 %, passant de CHF 1.00 à CHF 1.30, ceci afin de se mettre à jour.

La valeur du réseau d'eau (tuyaux, compteurs, vannes, chambres, ...) de Bonfol et Beurnevésin est estimée à CHF 6 à 7 millions et le réseau a besoin d'un entretien continu. On ne peut pas payer une fois cette somme et observer dans X générations l'état du réseau. C'est la raison pour laquelle on arrive à ces taxes.

Prix de l'eau dans nos communes voisines

Le tableau des prix de l'eau de différentes Communes est présenté (chiffres collectés sur les sites internet des communes). Ce tableau a été établi pour montrer que notre Commune n'est pas la seule à appliquer des prix plus élevés. Par contre, elle est peut-être la seule Commune à avoir payé aussi tôt des taxes plus élevées, les autres Communes ayant appliqué les augmentations au budget 2025. Il communique les taxes de 2025. Prenant l'exemple de la Baroche, un prix unique pour le m³ d'eau propre est appliqué, ainsi que pour la taxe de base, mais ce principe n'est pas appliqué pour l'épuration.

Il accorde que la différence entre un petit et un grand consommateur pourrait également être appliquée ici. Le Conseil communal n'est pas fermé à la discussion. Il est intéressant de voir les différences, mais au final, il y en a peu. La question d'avoir un même prix de l'eau pour tous est un long débat, mais que l'on soit un petit ou un grand consommateur, le prix de la canalisation jusqu'à sa maison sera le même.

Prix d'eau en grande surface

Le Maire demande quel rapport à l'eau on donne, comparé à son téléphone qu'on utilise tous les jours, ou à certains privilèges que l'on s'accorde. Lorsqu'on ouvre son robinet, il y a toujours de l'eau (hors fermeture pour fuite). En faisant une comparaison avec l'eau achetée en grande surface (Coop et Migros), cela ramène le m³ d'eau à CHF 1'448.00 pour un et à CHF 1'866.00 pour l'autre. La comparaison pour l'eau achetée au restaurant n'a pas été faite, mais à la dernière braderie, une bouteille d'eau se vendait CHF 19.00.

Il comprend la lassitude de la population, avec par exemple les augmentations constantes de la caisse-maladie. Toutefois, pour l'eau, on parle d'un sujet qui est vital. Si on devait choisir de vivre un mois sans téléphone ou de passer un mois sans eau, le choix serait vite fait. Il convient que l'eau est chère, mais les Autorités font le nécessaire pour avoir la meilleure qualité d'eau et la meilleure distribution possible.

PGA

Il désigne le classeur de l'épuration et celui de l'eau potable qui contiennent des plans et il informe que la Commune dispose d'un programme Polaris qui répertorie tout le réseau d'eau. Ces documents sont très importants et continuellement remis à jour. De plus, lors d'une fuite, le cantonnier



fait des photos et les plans sont corrigés lorsqu'ils sont faux. Par le passé, les Autorités ne disposaient pas des mêmes outils pour collecter ces informations.

Perte d'eau

Les pertes d'eau doivent être répertoriées. **Le Maire** montre sur le tableau ce que représente une perte d'eau pour un trou de 6 mm sur une conduite de 4 bars. Une fuite d'eau ou un WC qui coule, représentent un volume impressionnant d'eau et les utilisateurs sont souvent surpris. Des capteurs sont installés, qui indiquent s'il y a une fuite éventuelle sur le réseau, qui est donc surveillé. Dans les années 2000, la Commune de Bonfol perdait beaucoup d'eau et la situation est nettement meilleure maintenant. Il est donc important d'avoir un bon réseau d'eau et en bon état, mais il faut également le renouveler.

PGEE

La photo d'un visionnage d'une conduite d'épuration est projetée. Les entreprises Rihs et Chapuis ont déjà fait de nombreux contrôles, qui se poursuivront cette année. Ils sont disponibles en vidéo et peuvent être visionnés. Ainsi, les défauts peuvent être observés.

Il indique que ces plans sont nécessaires lorsque l'on doit rénover un secteur, ceci afin de connaître l'état des conduites, mais ces collectes de données doivent être financées et ce ne sont pas les impôts qui doivent les payer, mais les comptes de l'eau ou de l'épuration.

Comptes communaux

Un exemple de comptes communaux est projeté, car la pétition sous-entend « est-ce que l'on fait juste avec les chiffres ou est-ce que l'on prend l'argent des taxes pour l'utiliser ailleurs ? », c'est du moins comme cela que **le Maire** comprend le texte.

Il indique qu'avec MCH2, on ne peut pas faire de telles choses et mentir, et **M. Christophe Riat** ici présent peut le confirmer. Si les taxes ont été augmentées ou ajustées, c'est pour constituer un fonds de réserve qui servira à financer ces ouvrages et ce n'est pas pour voler le consommateur ou boucler un trou ailleurs. MCH2 est une comptabilité analytique et le temps passé par un collaborateur pour, par exemple réparer une fuite, doit être imputé au service des eaux. Les comptes communaux sont donc plus transparents et il tient à rassurer l'Assemblée, il n'y a aucune fraude et les comptes sont surveillés et contrôlés par des professionnels.

Facturation

L'extrait du tous-ménages distribué à la population suite à l'erreur survenue lors de la dernière facturation est projeté. **Le Maire** réitère une nouvelle fois toutes les excuses des Autorités pour cette erreur. Il rappelle qu'en 2024, année de la fusion, deux budgets ont été établis, avec deux comptabilités il a fallu en faire une seule, il a également fallu rassembler tous les règlements. A cela s'est ajoutée la rénovation du bâtiment communal avec du bruit incessant. Les employés devaient parfois travailler à la maison en raison du bruit, et il y a eu deux déménagements du secrétariat communal, ce n'était donc pas facile.

Le personnel administratif a vécu une année 2024 extrêmement pénible avec la réunion de deux Communes et le bruit des travaux subi. Il demande qu'on respecte les employés, car quelques personnes sont venues de façon virulente et cela ne sera plus toléré. Le secrétariat communal n'est pas responsable des décisions prises. En cas de réclamation, les citoyens doivent s'adresser au Conseil communal ou directement à lui, et il indique que son téléphone est disponible pour tous. Il relève cependant qu'il s'agit de quelques cas isolés, mais il aimerait que cela ne se reproduise plus.

Il informe que le Conseil communal a rencontré certaines personnes et les problèmes ont été abordés. Il indique également que si des places se libèrent au Conseil, il invite la population à les prendre. Il précise encore que l'erreur de facturation qui est survenue était due au programme informatique et elle n'a malheureusement pas été remarquée tout de suite.



De plus, s'il y a un cas particulier, comme par exemple, supprimer un compteur lorsqu'un bâtiment est équipé de deux compteurs, le Conseil communal peut en discuter. M. Bernard Rohrbach a fait de nombreuses visites pour régler des problèmes et l'Autorité communale est ouverte aux discussions et aux demandes.

Recommandations de M. Prix

Lors de la dernière Assemblée, les recommandations édictées par M. Prix ont été présentées, rien n'a été caché. C'est la première fois dans l'histoire des Communes de Bonfol et Beurnevésin que des règlements ont été soumis à M. Prix. Les deux recommandations de M. Prix sont projetées. Pour l'eau, il indique que l'on pourrait modifier le règlement. Le 60 % est calculé sur la valeur vénale de l'installation. **Le Maire** informe que pour les conduites, les calculs sont faits sur 80 ans, pour les compteurs c'est sur 15 ans, et les vannes sur 40 ans. Il en résulte un calcul technique qui a été réalisé par le bureau ATB et le Conseil communal, en concertation avec la Commission des finances qui était d'accord, a fixé un taux de 70 % au lieu des 60 %. Pour le cas où le Conseil communal constaterait que ce taux est trop haut, il pourra toujours le réduire à 60 % pour le budget 2026, il n'est pas fermé à cette option. M. Prix recommande de baisser la taxe pour que les revenus annuels ne dépassent pas CHF 244'000.00. M. Prix indique que les tarifs sont trop élevés et qu'il faut faire différemment et d'un autre côté, le Parlement a voté une loi qui doit être appliquée.

Pour l'épuration, M. Prix parle également de limiter les recettes pour 2025, mais en 2024 et 2025, ces montants n'ont jamais été dépassés. Un document a ensuite été édicté pour introduire dans le règlement une taxe par m² de surface imperméabilisée supérieure à 1'000 m² à raccorder au réseau de canalisations publiques, ainsi qu'un système de réduction de la taxe de base, quand les eaux pluviales des bienfonds sont évacuées par infiltration rejetée dans le cours d'eau. Il s'agit d'une bonne idée, mais qui le contrôlera et qui le mettra en application ? Il faudra donc engager un collaborateur à l'administration communale, dont les heures seront imputées au service des eaux pour les quelques personnes qui seront concernées, mais qui paieront le même prix. Il s'agit de bonnes idées, mais l'on crée de l'administratif et on entendra ensuite qu'il y a trop de monde au bureau. En effet, d'un côté on prône que l'on est trop cher et d'un autre côté on crée une situation qui coûtera encore plus cher. Les recommandations disent également que les taxes ne doivent pas varier de plus de 20 %, ce qui a été respecté en 2024 et 2025.

La voix du peuple

Aujourd'hui dans le Blick, un article a été publié sur M. Stefan Meierhans (le chef de M. Prix) qui dit « *M. Prix appelle les consommateurs à se défendre. Ma mère disait soit tu ouvres ta gueule, soit tu ouvres ton portemonnaie* ». Le Maire est tout à fait d'accord avec cela et il est le premier à dire qu'il ne faut pas se laisser faire, et c'est pour cela que nous sommes là ce soir pour débattre, mais il invite M. Prix à venir diriger la Commune et dire comment faire, car d'un côté il y a des lois qui doivent être appliquées et d'un autre côté, il y a quelqu'un qui propose des solutions « miracles ». Il estime que le Conseil a bien été encadré dans cette démarche par le bureau ATB, ainsi que par **M. Roland Girard**, ici présent, et par le Service des communes.

Certaines personnes qui s'attendaient à avoir de grands calculs sont peut-être déçues, mais le but de l'Assemblée était de recadrer le débat. Il informe que le Conseil communal est là pour écouter la population et également pour corriger ses erreurs. Il laisse la parole aux invités.

M. Christophe Riat remercie **le Maire** pour sa présentation claire et exhaustive et il salue le Conseil communal qui a organisé cette Assemblée d'information, alors qu'il n'était pas obligé de le faire. En raison de la sensibilité du sujet, les Autorités communales ont considéré que cela valait la peine d'inviter la population à venir s'informer et à discuter et il trouve cela positif.

Pour ce qui est de MCH2 et la façon de comptabiliser, le service des eaux est un service qui doit s'autofinancer. Par conséquent, tout ce qui concerne l'eau doit figurer dans la rubrique de l'eau et l'on ne peut pas imaginer des transferts de fonds entre les différents comptes. On doit donc retrou-



ver pour tous les comptes qui s'autofinancent, toutes les opérations intervenues. Il reste à disposition pour répondre à des questions générales sur le fonctionnement des Communes.

M. Roland Girard complète la présentation faite pour la valeur à neuf et l'entretien des installations et informe que la valeur à neuf du SEV est devisée à CHF 20 millions. C'est donc bien pour entretenir et renouveler le réseau, soit CHF 6 millions pour Basse-Vendline, qu'il y a ces augmentations. De plus, pour l'eau usée, c'est une somme de CHF 11 millions qu'il faudrait aujourd'hui pour reconstruire les installations du SEVEBO. Il y a 30 ans, la plupart des STEP, réservoirs, stations de traitement étaient subventionnées en partie par le Canton et par la Confédération. Désormais, il n'y a plus de subvention pour le renouvellement. Ces travaux sont donc entièrement à la charge de la population. Pour les fuites, elles sont également liées à l'âge et à l'état des canalisations. On peut donc faire des réparations, mais à un moment donné, le remplacement de la conduite s'avère nécessaire, en synergie avec des travaux plus importants sur une route ou un secteur.

Pour ce qui est des recommandations de M. Prix, c'est dans le processus et c'est une obligation qui devra également être appliquée pour d'autres règlements, comme les déchets ou tout objet sur lequel la Commune a un monopole de fait. L'eau étant publique, c'est la Commune qui gère et on doit passer par M. Prix. Une rencontre a d'ailleurs eu lieu entre M. Prix, le service des Communes, l'ENV, pour l'élaboration de la loi et des règlements.

Le Conseil communal a choisi un taux de 70 %. Pourquoi ce choix ? Parce que Basse-Vendline doit faire des investissements pour CHF 1.7 million. Il faudra donc financer ce renouvellement. Pour terminer, il informe qu'une diminution de 70 % à 60 % représenterait une somme de 10 centimes par m³. Il laisse donc aux citoyens le soin de calculer quelle économie ils pourraient réaliser par rapport à leur consommation. De plus, pour les photos projetées, il s'agit de canalisations qui ne présentent pas beaucoup de dégâts, car parfois on peut voir des racines ou des conduites qui traversent, des tuyaux affaiblis où l'eau ne peut plus passer.

Le Président remercie les intervenants et demande si l'Assemblée a des questions qui doivent être brèves et précises et informe qu'il ne faudra pas s'égarer sur d'autres sujets que l'eau propre et usée.

SF : en ramenant au m³ d'eau consommée par année les taxes nécessaires pour couvrir des frais, et en se basant sur les statistiques des 5 dernières années, la consommation moyenne ne doit pas avoir beaucoup changée. En prenant cette taxe et en la ramenant au m³ consommé par jour, est-ce que cela ne serait pas plus correct ou est-ce que cela changerait beaucoup ? De plus, cela pourrait être fait pour l'eau propre et l'eau usée.

Si **le Maire** comprend bien, plutôt que d'avoir un prix sur l'eau et une taxe, il faudrait seulement avoir un prix de l'eau. Il prend donc l'exemple d'une résidence secondaire, dont le propriétaire ne vient qu'occasionnellement et consomme uniquement 2-3 m³ par année. Est-ce qu'il serait normal de payer par exemple 50 m³ à CHF 10.00/m³ soit CHF 500.00 d'eau par année, alors que le voisin, qui est résident secondaire et qui utilise la même conduite paiera lui uniquement CHF 5.00 ou CHF 10.00 d'eau par année, et le jour où la conduite devra être changée, il aura une nouvelle conduite qui arrivera chez lui, mais pour laquelle il n'aura pratiquement rien payé ? Ce n'est donc pas juste et la taxe est prévue pour rétablir un équilibre. De plus, 40 % du prix de l'eau est prévu pour payer les conduites. La taxe couvre 60 % des frais des conduites et des installations, et le 40 % est donc couvert par le prix de l'eau. La répartition 60 % / 40 % se pratique assez couramment.

M. Roland Girard : le grand changement dans la loi, c'est l'introduction d'une taxe de base, car on ne peut pas considérer comme une taxe de base les CHF 25.00 par compteur qui n'existent plus. La taxe de base doit couvrir les coûts, c'est donc comme un abonnement, c'est le droit d'être raccordé. La taxe de base devrait couvrir au minimum 50 % des coûts et l'enjeu pour le Canton du Jura était l'introduction d'une taxe de base.



SF : pour une personne âgée qui fait attention, le taxe ramènera l'eau à CHF 12.00 ou CHF 15.00 le m³. Si l'on considère que l'eau achetée dans les commerces coûte cher, les gens pourraient se mettre à stocker et à utiliser de l'eau de pluie et cela pourrait revenir plus cher en médecine. Pour lui, l'option A permettrait de ramener le prix de l'eau au m³, l'option B serait de mettre une taxe et l'option C serait de mettre une immense taxe, et après, il faut choisir.

Le Maire : il s'agit d'une loi qui a été votée et qui doit être appliquée. Il compare avec la production d'électricité, où on n'est pas obligé d'être connecté au réseau, mais tout le monde veut rester connecté pour avoir une garantie. Celui qui produit ne paie plus de taxe sur sa production, mais, lorsque tout le monde produira sa propre énergie, les fournisseurs augmenteront drastiquement les taxes sur le transport et les taxes de redevances, car il faudra bien que quelqu'un finance le réseau électrique.

Il indique que si le prix de l'eau est trop augmenté, les grands consommateurs vont tous enterrer des citernes et constituer leurs propres réserves d'eau, mais il faudra continuer à financer le réseau et il faudra trouver l'argent quelque part. Il comprend le souci des personnes âgées dont les retraites n'ont pas suivi l'inflation et pour qui c'est difficile. Mais si une personne n'arrive pas à payer ses factures d'eau parce que la charge est trop lourde, le Conseil communal est disponible pour en discuter. Toutefois, il rappelle qu'il doit y avoir une certaine solidarité pour l'entretien du réseau et la taxe est normale.

IV : auparavant, avant l'introduction de la nouvelle taxe, comment les travaux étaient-ils financés ? par les impôts ?

Le Maire : oui, et d'où la question suivante : il faut baisser les impôts ?

VC : il ne faut pas baisser les impôts, il faut que tout le monde paie des impôts.

Le Maire : lorsqu'il y avait des réserves, on pouvait prélever dans les fonds, mais la plupart du temps, lorsque l'on vote un crédit, on doit conclure un emprunt auprès d'une banque. Donc aujourd'hui, lorsque l'on doit changer une conduite, on vote un crédit qui doit être remboursé par les impôts, et certains en paient plus que d'autres, car c'est basé sur les revenus et pas selon la consommation. Au début, il y avait des aides fédérales et cantonales pour ces ouvrages, ce qui n'est plus le cas maintenant.

En ce qui concerne une baisse fiscale, non, il n'est pas prévu d'en faire une, car le dernier budget qui a été voté prévoit un déficit. Il ne connaît pas les chiffres 2024, mais ce ne sera certainement pas mieux et le Conseil communal essaie de faire au mieux. Etant contre les augmentations, il est le premier à faire tout son possible pour diminuer les taxes et il serait le plus heureux des Maires si les impôts pouvaient être baissés, mais c'est impossible. De plus, l'arrivée de Moutier dans le Canton ne permettra pas de diminution d'impôts et le Canton ne peut plus soutenir les Communes dans certains projets comme auparavant pour l'éclairage public.

Roland Girard : par le passé, s'il n'y avait pas de moyens financiers, les investissements étaient retardés. Le PGEE remonte à 2008 et ce qui n'a pas été fait dans les 15 dernières années devra être fait par nos enfants et petits-enfants. Il faut donc avoir des taxes stables qui permettent de financer les installations.

IV : aujourd'hui on paie toujours plus et toujours de nouvelles taxes, comme pour les voitures électriques.

Roland Girard : la différence avec les taxes d'eau potable et d'eau usée, c'est qu'elles étaient là et qu'elles seront stables, contrairement à la caisse-maladie qui continue d'augmenter.

JBB : tout augmente, mais ce qui lui paraît bizarre c'est que jusqu'à 50 m³ il y a une taxe qui progresse jusqu'à 5'000 m³ et ensuite, on ne paie pas plus pour toute la consommation supplémentaire. Pourquoi a-t-on stoppé la taxe à partir de ce montant ? Car une personne qui consommerait 50'000 m³ d'eau ne paierait pas plus.

Roland Girard : c'est le cas, car ils paient l'eau consommée.



Le Maire : selon lui, il n'y a pas un seul compteur qui arrive à 5'000 m³. Avec leur exploitation agricole, ils sont les plus grands consommateurs, mais ils ont 7 compteurs et ils paient la taxe pour chaque compteur.

Roland Girard : les consommateurs de 5'000 m³ et plus dans le Canton sont la piscine de la Blancherie et le Centre sportif à Saignelégier.

Le Maire : les grands consommateurs sont ceux qui financent le plus le réseau. La taxe de base est facturée par compteur et non pas par individu. C'est pour cela que parfois des compteurs ont été supprimés, car il y avait des maisons d'habitation avec deux compteurs.

GL : comprend la problématique de la taxe par rapport à l'entretien, mais pourquoi les échelles ont-elles été changées pour la consommation ? On est dans une politique où l'on veut faire payer le pollueur-payeur et le consommateur-payeur. Il consomme environ 150-160 m³ et il va payer le même prix du m³ que son voisin qui arrose son gazon et remplit sa piscine. Il trouve que l'on n'est pas sur une égalité, ce qui n'est pas normal.

Roland Girard : la taxe de base sera la même pour lui et son voisin jusqu'à 500 m³, mais tout ce qui sera consommé pour arroser le gazon sera payé.

GL : pour la consommation, avant, il y avait des barèmes différents. Maintenant, on passe de 56 m³ à 500 m³.

Roland Girard : l'échelonnement découle d'une méthode fédérale établie par unité de raccordement, ce qui donne ces courbes décroissantes.

Le Maire : confirme qu'avant, il y avait un prix uniforme de l'eau et une taxe par rapport à la consommation. Les tranches avaient été fixées par le Conseil communal, ce qui était déjà innovant. Pour les échelles d'aujourd'hui, on est tous sur la même base.

SF : est-ce que la personne qui consomme 60 m³ paiera les 50 premiers m³ à un tarif et les 10 m³ suivants au tarif supérieur ?

Le Maire : non, mais la méthode de facturation devra encore être définie. Auparavant, on procédait à deux relevés par année, ce qui est pertinent pour détecter un problème sur un compteur. Il y aura peut-être un acompte pour tous et le décompte se fera en fin d'année. On saura donc à ce moment-là dans quelle tranche on se situe.

Roland Girard : cela ne sert à rien d'essayer d'arriver à 56 m³ ou à 54 m³. En faisant le calcul à 54.999 m³ et à 55.001 m³ et en prenant les taxes correspondantes, on retombera sur la même chose, il n'y a pas de palier.

SF : n'est pas d'accord, car si l'on prend le tarif 2023 à CHF 2.20/m³ et le tarif 2024 de CHF 2.00/m³, pour 1'000 m³ cela fait CHF 200.00 et la taxe ne représente pas CHF 200.00. Ce n'est donc pas dégressif.

Roland Girard : il ne parlait pas du tarif 2023 ou 2024.

Le Maire : il faut oublier 2023, car c'est du passé et depuis, deux budgets ont été votés. Il s'agissait d'une stratégie des Conseillers communaux pour anticiper ce qui allait arriver dans le futur. Il n'y avait aucune recommandation d'un bureau technique ou autre.

GL : la fluctuation du prix du matériel a été évoquée et une photo de la santé du réseau a été faite par le bureau ATB et il demande s'il est prévu de refaire une telle expertise dans le futur.

Roland Girard : conseille de faire une telle analyse une fois par législature.

Le Maire : le premier PGEE a été réalisé au début des années 2000 avec un état des lieux des canalisations et un nouveau dossier vient d'être refait en 2023. Il s'agissait d'une volonté du SEVEBO de réaliser un visionnage complet des canalisations, car il y avait beaucoup d'arrivées de gravier à la station d'épuration et toutes les canalisations ont été curées. C'est plus compliqué de faire la même démarche avec les conduites d'eau, mais il pense que dans le futur cela pourra se réaliser.



GN : remercie pour tout le travail réalisé pour expliquer les choses et pour avoir lu la pétition déposée qui n'a pas été signée par hasard.

Les Assemblées vont vite et elle sait que le cerveau a besoin que l'on répète les choses plusieurs fois. Une première fois pour prendre connaissance, une deuxième fois pour répéter afin de bien comprendre et une troisième fois pour bien intégrer. Comme cela va vite en Assemblée, les gens n'ont pas pu poser leurs questions, ils n'ont pas compris et n'ont pas su ce qu'il fallait faire et ils disent parfois oui sans vraiment avoir compris. Il faut donc avoir une approche pédagogique et il y a une intelligence collective à faire fonctionner dans l'Assemblée, pour arriver à quelque chose de fonctionnel. Elle pense que les gens ne viennent pas en Assemblée pour cette raison.

Pour les amendements, lorsque quelqu'un fait une proposition comme **SF** l'a fait auparavant, elle demande à quel moment on peut en tenir compte. On peut donc refuser la proposition du Conseil communal, mais il n'y a peut-être pas d'autre proposition, alors que l'on pourrait arriver à quelque chose de plus construit.

Le Maire : entend que les choses sont techniques, mais il rappelle que tous les documents présentés en Assemblée, règlements ou autres, peuvent être consultés avant l'Assemblée. Tout le monde peut donc en prendre connaissance avant l'Assemblée et les étudier et préparer des remarques. Lors des dernières Assemblées, des règlements dont la lecture est indigeste ont été approuvés et il a été proposé de ne plus les lire. Ils sont présentés chapitre par chapitre et les questions peuvent être posées. Il faut donc se préparer avant. En ce qui concerne les amendements, ils sont toujours possibles. Au mois de mars 2024, lors d'une Assemblée, **le Président** a clairement demandé s'il y avait des propositions, mais il n'y a pas eu de proposition claire. Il faut donc amener une proposition claire sur laquelle l'Assemblée pourra voter. Pour ce soir, il s'agit d'une Assemblée d'information. Les remarques seront prises en compte, mais les décisions votées auparavant ne seront pas remises en cause. Le Conseil communal n'est pas là pour passer en force des décisions et il tient à s'excuser si la population a ce sentiment-là. Depuis qu'il a 18 ans, il a participé à la majorité des Assemblées à Bonfol et il a malheureusement toujours vu les rangs éparés. C'est un peu regrettable et il rappelle aux citoyens qu'ils ont tout loisir de venir à l'administration communale consulter des documents qui sont également disponibles sur internet et de participer aux débats. Il comprend que certaines personnes ont du mal à prendre la parole, mais si ces personnes ont consulté les documents et qu'elles estiment ne pas être en mesure de prendre position en Assemblée, elles peuvent se renseigner auprès de quelqu'un ou prendre contact avec un Conseiller communal pour en discuter avant l'Assemblée. La démocratie est respectée, mais les débats doivent être respectables pour que tout se passe bien.

GN : sait que ce n'est pas facile, mais selon le règlement du Canton, il faut aller vers les gens pour être certain qu'il n'y a pas de proposition. Elle sait qu'on aime qu'une Assemblée se termine avant minuit, mais il y a peut-être des choses à améliorer pour éviter que les gens reviennent après coup. Il a été dit que les documents sont disponibles au secrétariat ou sur internet et elle remercie de les laisser à disposition à la Commune, car tout le monde n'arrive pas forcément à les trouver sur internet et à venir aux Assemblées.

Le Maire : on voit qu'en publiant les PV sur internet, cela peut poser problème, car on reçoit des courriers dans lesquels des extraits de PV ont été sortis de leur contexte pour les utiliser contre les Autorités communales. Ce n'est donc pas fairplay.

Le Président : si une personne vient en Assemblée et qu'elle a préparé son intervention et sa proposition, elle pourra être prise en compte. Mais on ne peut pas faire voter quelque chose s'il n'y a pas une proposition concrète. Au mois de mars, il a été demandé à plusieurs reprises si c'était une proposition et la personne a dit non. Il faut donc préparer son intervention, et on pourra en tenir compte pour faire voter la proposition ou la contre-proposition. Cela demande un minimum de préparation.



GN : un montant de CHF 240'000.00 annuel a été évoqué pour maintenir le réseau d'eau, qui avant était financé par les impôts. Est-ce que cela se verra dans le budget ? Est-ce qu'il y aura une diminution ?

Le Maire : Pour Beurnevésin, la Commune avait un meilleur réseau qu'à Bonfol car lors de la réfection de la traversée du village, il a été refait. Ces 25 dernières années, Bonfol n'avait pas beaucoup de dettes par rapport aux autres Communes, mais on est en train de les rattraper, car ce qui devait être fait ne l'a pas été. L'argent qui aurait dû être dépensé ne l'a pas été. Le Canton a refait le tapis à l'entrée du village côté Beurnevésin et la Commune a été avisée de ces travaux et a été informée qu'elle n'aurait plus le droit d'ouvrir la route durant les 5 prochaines années. Un état des lieux a donc été fait et deux crédits ont été votés pour l'éclairage et pour changer une conduite. Maintenant, le Canton va procéder à la rénovation de la seconde partie, à savoir jusqu'à la Commune. Il y a des conduites sous la chaussée qui ont 100 ans, mais nous n'avons pas l'argent pour faire tous les travaux et on ne peut pas voter un nouveau crédit. Seules des interventions urgentes seront réalisées, car il y a des priorités qui doivent être respectées. Toute la rue depuis chez **JLB** jusque chez **GN** est en mauvais état et elle devrait être refaite, mais rien n'est prévu faute d'argent. Il confirme qu'un montant de CHF 240'000.00 a été chiffré, mais tout n'a pas encore été réalisé et les travaux effectués ces dernières années ont bien été financés par les impôts et non pas par les taxes.

GN : on a parlé des résidents secondaires qui ne paieraient rien, mais combien y a-t-il de retraités qui eux paieraient vraiment ?

Le Maire : le Conseil communal n'a pas pour volonté de mettre un coup dans le dos des personnes. Si quelqu'un rencontre des difficultés pour payer, il peut prendre contact avec lui et une solution sera trouvée. Il invite les personnes présentes à annoncer le nom des citoyens qui auraient des difficultés et qui n'oseraient pas venir demander de l'aide.

GN : s'adressant aux représentants du Canton, elle informe qu'en 2008 des taxes de raccordement importantes ont été payées pour l'eau usée et elle demande sur combien d'années est prévu l'amortissement, car si la même génération doit payer deux fois, cela fait beaucoup.

Roland Girard : il y a 3 taxes, à savoir la taxe de consommation, la taxe annuelle de base, et il fait remarquer à **GN** qu'elle parle de la taxe de raccordement que l'on paie une fois, et c'est la taxe qu'il paierait s'il construisait un nouveau bâtiment à Bonfol.

OH : indique qu'elle a payé deux fois, une fois pour la petite maison et elle a payé encore une fois pour la nouvelle construction.

Roland Girard : si l'on réalise des travaux d'entretien d'un bâtiment existant, on ne paie pas de taxe complémentaire. Par contre, si on agrandit un bâtiment, on considère que l'on consomme plus d'eau et il y a une taxe complémentaire à payer. De plus, dans les localités, les taxes ont été encaissées à 95 % et les taxes restantes concernent les terrains qui ne sont pas encore construits. Les taxes de raccordement ramènent donc de moins en moins d'argent dans les services.

Le Maire : pour la construction d'une nouvelle maison, on ne paie pas de taxe de raccordement pour l'eau, mais pour l'épuration, on en paie toujours une. Il en va de même si on agrandit un bâtiment. Il propose à **OH** d'examiner sa situation.

FM : n'est pas contre une augmentation des taxes, mais ce qui le dérange, c'est le tarif dégressif. Il faut oublier les agriculteurs qui doivent être traités à part. On est dans le principe du pollueur-payeur. Si on a un grand véhicule, on paie plus, mais dans le cas présent, on fait le contraire, car plus on consomme et moins on paie, et cela le dérange. Pour la taxe de base, le 0 à 200 m³ d'avant était peut-être trop grand, mais la tranche actuelle de 0 à 55 m³ n'est pas assez élevée. Chez lui pour 5 personnes, ils consomment 90 m³/an et certains ménages de deux personnes consomment plus de 100 m³.

Roland Girard : la consommation moyenne en Suisse est de 55 m³/habitant, alors statistiquement la famille de **FM** devrait plutôt se situer aux alentours de 200 m³.



FM : ce tarif dégressif ne donne pas envie de réaliser des économies. Il estime qu'une tranche de 0 à 100 m³ serait plus logique que la tranche 0 à 55 m³.

Le Maire : pourtant, la majorité des personnes présentes ce soir se situe dans cette tranche. Alors, que l'on paie CHF 2.40 ou CHF 2.60 cela ne change pas beaucoup. On parle de CHF 20.00 par an.

VC : le prix pour la consommation ne lui cause pas de problème, c'est la taxe qui en cause. Il faut également penser aux familles avec plusieurs enfants qui rencontrent des difficultés financières et il n'y pas que cela à payer. Cette taxe ne convient pas, le prix a plus que doublé.

Le Maire : est surpris d'entendre certaines personnes dire que les factures sont 2 à 3 fois plus élevées. Il indique qu'il faut comparer la consommation, car parfois il n'a pas été pris en compte le fait qu'il y a 20, 30 ou 40 m³ de plus que l'année précédente. Il convient que cela coûte plus cher. Il indique que pour une consommation de 200 m³ avant, on payait CHF 150.00 avec l'épuration. Il y avait donc beaucoup de personnes qui se situaient dans cette tranche et qui payaient uniquement CHF 75.00, d'où la différence. Désormais, il y a CHF 100.00 de plus et il l'entend et voudrait bien pouvoir faire autrement, mais comme il n'y a pas d'argent, il faut bien trouver le moyen de financer les infrastructures que tout le monde utilise tous les jours. Il rappelle encore que si des personnes rencontrent des difficultés, il est disponible pour discuter et tenter de trouver une solution.

CHM : estime que l'on est très bien en Suisse, et il est clair que l'eau coûte. Il a aimé le slide présentant l'eau achetée en bouteille. Il y a beaucoup de pays où on doit se poser la question de savoir si l'on peut boire l'eau ou s'il faut acheter une bouteille. En Suisse, on ouvre le robinet et l'eau est potable, et avec un petit prix à payer en comparaison avec les bouteilles d'eau. Il faut donc réfléchir, chaque fois que l'on remplit son réservoir, cela coûte, et quand on consomme de l'eau, cela coûte également, mais on a de l'eau potable et de bonne qualité, et cela, il ne faut pas l'oublier.

YN : la personne qui paie CHF 2.60 le m³ devrait payer CHF 13'000.00 pour 5'000 m³, mais celui qui consomme 5'000 m³ à CHF 1.70 paiera CHF 8'500.00. Elle trouve qu'il y a une trop grande différence à ce niveau. On économise et on est pénalisé.

Le Maire : rappelle qu'il y a très peu de grands consommateurs. Comme on parle un peu des agriculteurs dans ce cas-là, il indique qu'ils ont tous une maison équipée d'un autre compteur et ils paient la même chose que la population. C'est uniquement pour les animaux qu'ils paient un peu moins cher. Toutefois, ils participent également à la conduite, et si demain le prix de l'eau devenait trop cher pour les grands consommateurs, ils trouveront d'autres solutions. Actuellement, il y a déjà des solutions peu onéreuses qui permettent de stocker de l'eau. Si on arrive à cette solution, la facture finale pour l'entretien du réseau sera toujours la même, mais elle sera alors répartie sur moins de m³ d'eau. Il indique qu'ils sont trois agriculteurs autour de la table du Conseil et ils sont mal à l'aise, car on a toujours l'impression que les agriculteurs sont favorisés. Il relève également que les agriculteurs ne sont pas majoritaires autour de la table du Conseil, mais c'était souvent eux qui demandaient à avoir un lissage le plus juste possible. Il indique qu'un amendement pourra être fait à la prochaine Assemblée pour demander que le prix de l'eau soit toujours le même. Si la proposition est acceptée par la majorité des ayants droit, le nécessaire sera fait. Par contre, si ensuite on voit des permis de construire pour stocker de l'eau, il ne faudra pas être étonné par le fait que la facture d'eau devra être financée sur un plus petit volume d'eau. Le but n'est pas de favoriser quelqu'un, car on parle d'un m³ d'eau acheté au SEV à CHF 1.30. Même si la Commune fait un peu de bénéfice, il ne faut pas oublier qu'il y a des pertes d'eau dues aux fuites, et cela paie donc en partie les fuites et les réparations. De plus, 40 % du prix de l'eau finance également les canalisations et autres. Il ne sait pas si dans la Commune il y a un compteur à plus de 5'000 m³ et **M. Roland Girard et Mme KG** confirment qu'il n'y en a pas. Il faut donc se rendre à l'évidence, il n'y a pas de cadeau fait à quelqu'un. Il précise que ce soit une petite ou une grande conduite, le travail pour la remplacer est le même, c'est uniquement la conduite qui coûte un peu plus cher. Toute la population est donc gagnante si un gros consommateur a aussi financé une installation et la grande densité du village



impacte également le prix des installations. Il reprend les propos de **CHM** et confirme que c'est un privilège d'ouvrir le robinet pour boire un verre d'eau et il ne faut pas l'oublier.

LJ : comprend qu'un ajustement est nécessaire pour assurer l'entretien du réseau, mais le doublement des taxes est excessif. Il trouve injuste que ces taxes ne tiennent pas compte de la consommation réelle, car, que l'on utilise 56 ou 500 m³ la charge est la même. Une telle approche ne favorise pas une gestion responsable des ressources en eau. Pour que la taxation soit plus équitable, est-ce que l'on pourrait intégrer une part variable proportionnelle à la consommation, tout en maintenant une part fixe raisonnable pour l'entretien du réseau ? Cela lui semble plus juste.

Roland Girard : il y a 40 % de la taxe de base pour le financement et 60 % pour la taxe de consommation, et on peut varier de 30 à 70 % dans les deux cas. Cette proportionnalité existe donc déjà. Ensuite, celui qui consomme 500 m³ paie plus que celui qui consomme 200 m³.

LJ : s'il a bien compris, en consommant 56 m³, il aura la même taxe que s'il en consomme 500 ?

Roland Girard : confirme.

VC : la taxe de base ne convient pas.

Le Maire : en parlant de 55 m³ ou de 500 m³ cela représente CHF 10.00 d'écart. Il faut tout relativiser, car le petit consommateur qui n'est presque jamais là sera favorisé avec la proposition faite. Il est demandé de favoriser le petit consommateur et de taxer celui qui consomme beaucoup, c'est très bien, mais la taxe de raccordement sert à financer le raccordement, soit 60 % du coût, et le 40 % restant est financé par le prix de l'eau. Il y a donc déjà un certain partage entre le prix de l'eau et la taxe. Les tableaux des calculs n'ont pas été présentés ce soir, car on se serait perdu, mais des simulations ont été faites lors de la table ronde et il a été constaté qu'il n'y a pas de grandes différences. On pourrait fixer un prix total au m³ consommé, mais une injustice serait créée. Toutefois, si c'est une volonté du peuple, le Conseil communal s'y soumettra, mais il faut vraiment réfléchir avant de faire des propositions.

Il rappelle que des amendements ne pourront pas être faits ce soir, mais si quelqu'un veut clairement formuler une proposition, il peut le faire par écrit. Toutefois, la proposition devra être expliquée et argumentée et des calculs présentés, et le Conseil communal la prendra en considération et l'étudiera. Si une proposition très concrète est faite, le Conseil communal pourra prévoir un changement, car il n'est pas là pour imposer des choses et être un dictateur.

Roland Girard : confirme que les taxes ont effectivement augmenté drastiquement. Une augmentation progressive sur 15 ans avait été demandée, mais cela n'a pas été fait. Il habite Delémont et il y a aussi des augmentations.

Bernard Rohrbach : il ne faut pas oublier qu'à Bonfol, il y a 20 % de résidences secondaires, et si on baisse les taxes et que l'on unifie, ce seront les résidents secondaires les principaux gagnants et les habitants paieront la différence.

MT : a été invité à participer à la table ronde sur le prix de l'eau et ensuite il est entré à la Commission des finances. Il propose de faire le point dans 3 ans, car il y aura des résultats dans les comptes. Une discussion pourrait alors être organisée à laquelle des personnes qui ont signé la pétition seraient invitées. Pour sa part, il n'était pas d'accord avec les tranches proposées, mais lors de cette table ronde, il a pu poser passablement de questions et il a toujours eu des réponses compréhensibles et fondées sur la comptabilité, ce qui l'a convaincu que le système actuel est correct. Il rappelle qu'une décision a été prise par l'Assemblée communale même si on a risqué, à un certain moment, d'enregistrer un refus. Il propose donc d'organiser ultérieurement une rencontre avec l'opposition et, si nécessaire, après examen des résultats, une proposition pourra être faite pour un changement des prix.

Le Maire : remercie pour cette proposition.

YN : propose d'augmenter la taxe pour les résidences secondaires, si c'est elles qui posent problème.



Le Maire : pour les résidences secondaires, un règlement sera soumis très prochainement à l'Assemblée. Il relève que Bonfol était très généreuse, alors que Beurnevésin les taxait beaucoup plus, et l'Autorité communale est assez unanime pour copier ce qui se pratiquait à Beurnevésin.

GL : en ce qui concerne les taxes, on parle des privés et des agriculteurs, mais qu'en est-il des entreprises comme MPS, Moderna, Technopoli, qui ont des consommations assez conséquentes. Est-ce qu'ils traitent les eaux eux-mêmes ou sont-ils raccordés à la STEP et paient-ils des taxes comme les habitants ?

Le Maire : pour les entreprises, c'est exactement la même chose que pour les privés, à l'exception de la blanchisserie Moderna qui bénéficie d'une réduction sur l'épuration, ceci en raison de l'évaporation de l'eau. Il s'agit de la seule exception. Toutes les entreprises, quelle que soit leur grandeur, sont équipées d'un ou de plusieurs compteurs et elles paient l'eau consommée et l'eau épurée.

Claude André : rappelle la base légale du Canton du 28 octobre 2015 ainsi que les ordonnances d'application et informe qu'on ne pourra pas s'en écarter. Nous sommes tous électeurs et il y aura des élections cantonales cet automne, alors, lorsque l'on glisse son bulletin dans l'urne, c'est pour ces gens-là que l'on vote et qui font les lois. Pour le Canton du Jura, on a quatre personnes, dont deux Conseillers d'Etat et nos Conseillers nationaux et Conseillers d'Etat sont très puissants. Il rappelle que 21 Parlementaires fédéraux peuvent développer une motion pour changer une loi qui nous touche directement. Donc, lorsque l'on glisse son bulletin dans l'urne ou que l'on vote une initiative, il y a des incidences directes dans les Communes. En ce qui concerne les agriculteurs, l'argent qui n'est pas payé dans l'épuration est mis dans les fosses à purin, car les agriculteurs en plaine ont l'obligation d'avoir des stockages pour 4,5 mois, cela coûte, et il ne faut pas croire qu'ils bénéficient d'un geste du contribuable.

GN : à une époque, avec la feuille de convocation à l'Assemblée qui était distribuée à la population, il y avait les explications du Conseil communal, alors que désormais, seul l'ordre du jour est communiqué. Pour sa part, elle peut prendre connaissance des documents sur internet, mais elle se demande si les gens auraient peut-être besoin de ces explications pour mieux comprendre l'Assemblée. Elle a constaté que les gens discutaient entre eux, car parfois des objets les questionnaient et certaines personnes n'arrivent pas à venir le soir à l'Assemblée, car elles sont trop fatiguées. Elle se demande donc si ce n'est pas quelque chose qu'il faut discuter.

Le Maire : remercie pour cette remarque pertinente, car il a été constaté qu'il y a eu un manque de communication par rapport aux tarifs de l'eau. Le Conseil communal tentera de corriger le tir en faisant de petites remarques, ceci notamment lorsqu'il y a de grosses modifications ou des changements importants. Pour le budget, il y a déjà un extrait qui est distribué, car le budget complet ne peut pas être publié. En effet, certains postes sont confidentiels et certains points ne seraient certainement pas compris. Il convient que pour les règlements sur l'eau, le Conseil communal a manqué à son devoir et il aurait dû mieux informer la population.

MC : depuis quelle année la Commune ne touche plus de subventions ?

Le Maire : pour l'eau potable, il y a toujours les subventions de l'ECA-Jura lorsque l'on change une borne d'hydrant, mais pour les autres subventions, il ignore depuis quand les subventions sont suspendues.

Roland Girard : les subventions ont été importantes pour les mises en place, comme la STEP et les collecteurs communaux qui devaient être subventionnés à hauteur de 70-80 %, mais désormais, il n'y a plus de subventions. Pour l'eau potable, il n'y a quasiment plus de subventions. Il y en a eu pour le réservoir, mais maintenant, c'est du renouvellement. Les dernières choses qui ont été subventionnées sont les classeurs (PGA-PGEE) ou des études. Il y a encore des subventions pour les

